



Bruxelles, le 8 septembre 2009
MG/mjg D(2009) D 32

**COMPTE -RENDU DE LA REUNION CONSTITUTIVE DU CLP-BRUXELLES « 03-09 » (SUITE) DU
08.09.2009**

La séance est ouverte à 09:50 et le quorum est atteint.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un débat s'instaure sur l'adoption de cet ordre du jour.

M. BACRI rappelle qu'il s'agit de la poursuite de la réunion constitutive et demande l'état des lieux sur l'acceptation par les élus de leur mandat au CLP. Le Président propose que le point concernant les désignations des membres du CLP au CCP soit débattu plus tard.

M. LENARDUZZI signale que l'on peut débattre d'autres points, même en étant en constitutive, tout en continuant la session plénière.

M. SEBASTIANI pense qu'un débat plus serein devrait s'installer, propose d'entériner les nominations au CCP lors de la prochaine réunion du CLP le 22/9.

L'ordre du jour est approuvé.

2. APPROBATION DU COMPTE- RENDU DE LA SESSION CONSTITUTIVE DU 07.07.2009

Le Président estime que vu que la constitutive n'est pas terminée, il s'agit ici d'un « Projet » de compte-rendu à adopter après l'accord de tous. Le Président demande donc à tous les membres d'envoyer leurs propositions éventuelles par écrit au secrétariat du CLP.

Le Président précise que tous les élus ont accepté leur mandat soit oralement pendant la première réunion constitutive, soit par écrit. Le seul changement concerne la SFIE où le couple Glinka-Crousse s'est désisté et a été remplacé par le couple Léonet-O'Donnell.

Le bureau du CLP a été voté et valablement constitué lors de la 1^{ère} constitutive. Etant donné que la constitutive a décidé de ne pas séquencer les votes des articles 5 à 7 mais bien de les traiter en parallèle, M. BACRI réclame un deuxième vice-président, vu les résultats des élections. La majorité des membres du CLP est d'avis que le Bureau du CLP ne doit pas correspondre à la taille des OSP mais doit refléter

les résultats des élections. Un vice-président de plus ne semble donc pas nécessaire. M. BACRI maintient sa demande.

Mme MORMILE précise que le Bureau du CLP doit exécuter les mandats donnés par la plénière du CLP. Une personne par OSP au bureau devrait suffire étant donné que le débat se tient au sein du CLP et du CCP.

M. SEBASTIANI estime que cette discussion pourrait faire l'objet d'un débat plus fondamental sur plusieurs aspects restants ouverts entre les différents acteurs. Selon lui, le Bureau actuel est proportionnel et reflète les résultats des élections.

M. LIGAJ ne comprend pas cette discussion sur le nombre proportionnel des membres et notamment sur la "majorité" et de la "minorité" politique au sein du CLP. Il trouve cette discussion peu constructive. M. SCHEUER soutient la demande de M. BACRI souhaitant un vice-président de plus et en réponse à M. Ligaj précise que CLP ne peut pas être un organe apolitique tenant compte du fait que la démocratie vit de la rivalité des idées et des programmes, et qu'il ne peut pas, vis-à-vis de ceux qui ont voté, maintenant changer de programme. Il souligne qu'il existe des idées différentes et chacun doit pouvoir les exprimer partout. M. BACRI rappelle que son OSP veut que sa voix soit entendue et que ses vues soient représentées de façon numériquement adéquate au sein du Bureau et demande donc un deuxième siège dans le Bureau.

M. BLANC intervient pour signaler que lors de la constitutive M. TORREKENS a été élu par 17 voix contre 9 voix pour M. BIOUL.

En conclusion du débat, le Président confirme que l'art. 13 du règlement intérieur permet aux membres du CLP d'assister à chaque réunion du Bureau, à leur simple demande et en tant qu'observateur.

3. DESIGNATION DES FUTURS MEMBRES DU CLP AU CCP :

Le Président propose de reporter ce point à la prochaine plénière en permettant ainsi aux OSP de finaliser leurs négociations de préférence avant le CCP des 24 et 25 septembre prochains. Il veut donner un signal fort à l'ADMIN et demande la coopération de tous afin d'entériner ces désignations lors de la prochaine plénière. Les membres soutiennent cette proposition.

Dans le même contexte, le Président propose de reporter les désignations pour les différents comités paritaires et pour les rapporteurs de formation à la prochaine réunion plénière afin de permettre aux OSP de trouver un accord sur la répartition des mandats.

4. LISTE DES DESIGNATIONS DE MEMBRES AUX COMITES DE SELECTIONS AC ET AT ET ENTERINEMENT DE CELLES-CI

Le Président signale que la procédure en vigueur qui régit ces désignations fera l'objet d'une nouvelle proposition. Il devient difficile de trouver des représentants et le Président pense qu'un appel à manifestation d'intérêt pourrait être à nouveau discuté lors d'une prochaine réunion du CLP. Les listes des désignations présentées sont entérinées, après avoir souligné que la méthodologie suivie était celle en vigueur pendant le CLP précédent.

M. IACONO signale que se serait plus simple d'appliquer la même règle au niveau de tous les CLP.

5. LE BUREAU INFORME LE CLP :

5.1. PROJET CADRE DE TRAVAIL 2009-2012 DU CLP

Le projet de cadre de travail actuel a été élaboré sur base des suggestions reçues des différents élus et OSP. Le Président demande que ce document soit également entériné avant fin septembre 2009. Le Président demande donc de soumettre les contributions par écrit. Elles seront discutées lors du Bureau élargi du 15/9 et le document final sera présenté lors de la plénière du 22/9.

Il précise qu'il s'agit d'un document « vivant » qui encadrera le travail du CLP.

M. BIOUL signale que la réunion plénière doit entériner ce cadre de travail le plus rapidement possible et qu'il faut relancer les réunions mensuelles avec la DG ADMIN dans le cadre du dialogue social (COCOLO).

Mme MORMILE suggère que ce document soit envoyé à la DG ADMIN. Elle souhaite également que le personnel soit tenu au courant des travaux du CLP. Et vice-versa, que la DG ADMIN communique régulièrement ses priorités afin de stimuler la synergie du travail.

5.2. LES ECOLES EUROPEENNES : L'ECHEC SCOLAIRE

Mme MORMILE informe le comité de la réponse de M. KALLAS à la note de la TAO concernant les EE et de la préoccupation de l'ADMIN à ce sujet. La Commission a demandé au SG de convoquer dès la rentrée une réunion avec toutes les parties intéressées. Le SG est en train d'analyser les chiffres de redoublements et les notes négatives par matière et par section, qui permettront d'avoir un tableau clair.

Mme DE FARIA, -membre du groupe des parents constitué pour s'occuper d'échec scolaire- explique longuement les problèmes et expose les solutions éventuelles. Selon de nombreux collègues le Groupe de Suivi des EE devrait absolument être remis en place et des réunions régulières avec la DG ADMIN devraient à nouveau avoir lieu. Il faudrait également renforcer le dialogue entre le CLP et l'Association des Parents afin d'aboutir à un travail constructif dans l'intérêt des enfants.

Mme DE FARIA informe également le CLP que le Médiateur Européen avait déjà, de sa propre initiative, lancé une enquête pour mal-administration dans les activités des institutions de la Communauté, dans ce cas, les Ecoles Européennes (cfr. La décision du OI/5/2003/IJH).

M. PETSCH se réjouit que certains parents prennent les choses en main vu que le problème des EE n'est pas récent.

M. DE SIMONE signale que le problème se situe surtout au sein de la section FR dans laquelle les élèves ne disposent même pas de manuels. Il propose que le CLP se saisisse de ce dossier et remette un rapport de la situation. Il pense que l'on ne pourra agir efficacement qu'après un rapport détaillé de la situation.

Mme DRICOT met l'accent sur le rôle que le CLP a à jouer dans ce dossier.

M. NAPOLITANO estime que pour traiter ce dossier il faut enlever sa casquette syndicale et œuvrer en faveur du bien des nos enfants. Le CLP doit donc réunir tous les acteurs et travailler de concert avec tout le monde. Un groupe de travail approprié devrait être créé pour travailler en osmose avec le CLP.

Le Président clôture le point et assure Mme DE FARIA qu'elle a tout le soutien du CLP. Le Bureau du CLP préparera un projet de note à la Commission en reprenant les différents points et l'enverra pour consultation aux membres du CLP avant l'expédition à l'ADMIN.

5.3. VACCIN CONTRE LA GRIPPE A/H1N1

Le Président informe que, M. FRACCHIA, du service médical viendra le 22/9 faire une présentation sur le sujet et propose que la discussion se poursuive à ce moment là.

M. Bioul déclare trouver positif que le Chef du Service médical vienne présenter les mesures prises par la Commission à ce sujet.

M. LENARDUZZI estime que le CLP n'a pas été informé par l'ADMIN des mesures qu'elle comptait prendre par rapport à ce problème important et pense que ces informations devraient être fournies par l'ADMIN sans que le CLP n'aie à intervenir.

5.4. HUISSIERS

Le Président explique que le CLP avait été sollicité pendant le mois de juillet au sujet d'une réduction des tournées de la navette courrier. Contrairement à la situation des années précédentes où une seule tournée était supprimée pendant les vacances, cette année deux tournées ont été supprimées. Les huissiers s'inquiètent de cet état de choses et demandent au CLP d'intervenir auprès de l'ADMIN.

M. CASTEL, représentant de la Délégation des Huissiers, mentionne également le problème des indemnisations des huissiers au niveau de tenues de travail. D'après lui, les huissiers ne reçoivent plus cette indemnisation. Il souligne que l'ADMIN n'aurait pas dû supprimer des tournées arbitrairement, et aurait dû faire une concertation avec les acteurs concernés étant donné que la suppression des navettes entraîne des perturbations importantes au sein des différentes DG.

Mme DRICOT rappelle qu'un protocole d'accord régit la distribution du courrier. Elle informe le CLP que certaines DG ont créé elles-mêmes des navettes courrier et que le CLP doit veiller au respect des règles en vigueur.

M. NAPOLITANO estime également que le travail demandé au GF I dépasse souvent le cadre du travail. Un agent GFI est sensé d'effectuer les « travaux manuels » et ne devrait pas être affecté à des tâches de « secrétariat ».

M. IACONO pense que le problème a un caractère budgétaire. Il faudra donc contacter la DG ADMIN pour soulever les problèmes et le CLP doit devenir le porte-parole vis-à-vis de l'ADMIN

M. NAPOLITANO suggère également de demander à l'ADMIN où se trouvent les postes huissiers qui avaient été décentralisés. Il pense qu'ils doivent à nouveau devenir des postes statutaires.

M. CASTEL rappelle que l'ADMIN avait assuré qu'aucun poste statutaire de réception ne serait supprimé. Mais déjà les postes d'un collègue au CHAR et d'un collègue au BERL ont été supprimés.

Le Président rassure M. CASTEL que le CLP jouera son rôle dans le cadre du protocole d'accord en vigueur. De plus, il informe que le Bureau du CLP organisera des rencontres avec les différentes délégations, dont celle des huissiers, afin de prendre note de leurs problèmes et de leurs attentes. Le Président encourage M. Castel à inclure le problème actuel dans la liste des points à discuter. M. BIOUL estime que ce dossier est important et qu'il doit figurer à l'ordre du jour de la prochaine COCOLO.

Le Président et la délégation des huissiers prépareront un projet de note à l'attention de l'ADMIN qui sera avant envoyé pour avis aux élus.

6. DIVERS

6.1. CALENDRIER DU CLP

Le Président signale à l'assemblée que la plénière du 22/9 ne pourra pas avoir lieu le matin, une réunion du CCP étant déjà prévue dans la salle et demande si, exceptionnellement, tout le monde serait d'accord pour organiser cette plénière l'après-midi du 22/9. Cette proposition est acceptée.

Mme FERREIRA RAMOS rappelle qu'à la demande des collègues élus et travaillant dans les services, il faut éviter de tenir la réunion du CLP la même semaine que les réunions du CCP car cela pourrait leur poser des problèmes. Le Président retournera le calendrier au Bureau pour préparer les modifications nécessaires mais la plénière prévue pour le 22/9 doit rester en place.

6.2. LANGUES

Un débat concernant l'emploi de l'anglais et du français s'instaure, en particulier en ce qui concerne l'accessibilité des documents en anglais.

Le Président signale que le secrétariat n'est pas habilité à faire des traductions systématiques, même sous forme d'un résumé, de tous les documents en FR.

Le Président fera une note en demandant l'interprétation des réunions du CLP FR/EN, ce qui se fait déjà couramment au CLP LUX, et s'engage à répondre en EN à chaque fois qu'un/une des collègues s'exprimera en EN. Quant au secrétariat du CLP, celui-ci fera tout son possible pour assister les collègues et demander les deux versions des documents envoyés par l'ADMIN. Suite à la suggestion de M. BIOUL, le Président prendra contact avec le nouveau Commissaire responsable du multilinguisme pour que des moyens soient mis à la disposition du CLP de l'interprétation simultanée et de la traduction des textes.

LE PRESIDENT SUSPEND LA SEANCE JUSQU'AU 22/09/09.